



L'ACTU

MESURES ET AIDES SPECIALES COVID

1 – fermeture des rayons non alimentaires de la grande distribution à partir de mercredi 5 novembre. L'équipe municipale y sera particulièrement vigilante : plus de 40 000 commerçants s'étaient notamment mobilisés en France et leur mobilisation ainsi que celle des élus locaux, dont le maire de Moissac a porté ses fruits !



2 – aides (répertoriées sur le site moissac.fr comme pendant la première période de confinement) :

➔ **renforcement du fonds de solidarité, jusqu'à 10 000 euros pour les entreprises les plus impactées.**

Quelles sont les entreprises éligibles ?

- Toutes les entreprises dont l'effectif est inférieur à 50 salariés, et qui font l'objet d'une fermeture administrative, pourront bénéficier d'une indemnité allant jusqu'à 10 000 €. Cela vaut pour une grande partie des commerces, à savoir les restaurants, bars, boutiques de mode, librairies, coiffeurs, esthétique, fleuristes...
- Les entreprises des secteurs dits protégés (des secteurs S1 et S1 bis), à l'instar des professionnels du tourisme, de la culture, du sport et de l'événementiel y compris lorsqu'elles ne ferment pas (c'est le cas par exemple des hôtels), à condition néanmoins qu'elles accusent une perte de chiffre d'affaires de plus de 50 %.

A noter : le CA réalisé via le retrait de commande en point de vente au mois de novembre 2020 ne sera pas déduit du calcul afin de permettre un large accès au fonds de solidarité.

➔ **Une aide allant jusqu'à 1 500 € pour les autres secteurs d'activités**

Les entreprises qui ne sont pas frappées par une fermeture administrative (à l'image d'une boucherie ou d'une boulangerie, et indépendants toute activité) ou qui ne font pas partie des secteurs S1 et S1 bis, pourront de leur côté prétendre à l'aide de 1 500€,

dès lors qu'elles ont moins de 50 salariés et ont une perte de plus de 50%.

Quand et comment demander cette aide ?

Il est nécessaire de patienter jusqu'au début du mois de décembre pour remplir le formulaire **sur le site des impôts** concernant les pertes de novembre 2020.

➔ Les entreprises de moins de 50 salariés touchées par le couvre-feu peuvent prétendre au **fonds de solidarité pour le mois d'octobre 2020**, à condition qu'elles aient enregistré une perte de 50 % de leur CA, ainsi que d'**exonérations de cotisations sociales** (cotisations sociales patronales jusqu'à la fin du couvre-feu). Les entreprises des secteurs CHR, du tourisme, de l'événementiel, du sport et de la culture, ainsi que les secteurs d'activité connexes, pourront également bénéficier d'une exonération totale de cotisations sociales patronales.

➔ **Concernant les cotisations sociales salariales**, une aide allant jusqu'à 20% de la masse salariale sera mise en place, ce qui permettra de couvrir totalement le poids des charges sociales pour les entrepreneurs concernés.

➔ **Prolongement des prêts garantis par l'Etat**

Bruno Le Maire a demandé à la Fédération bancaire française d'examiner un report du remboursement de ces prêts pour une année supplémentaire pour les entreprises qui en ont réellement besoin.

Loyers : un crédit d'impôt pour les bailleurs

Un crédit d'impôt va être instauré afin d'inciter les bailleurs à annuler une partie des loyers. Ainsi, les propriétaires de ces locaux « non essentiels » qui accepteront de renoncer à au moins un mois de loyer sur la période octobre-novembre-décembre bénéficieront d'un crédit d'impôt à hauteur de 30 % du montant du loyer. Le crédit d'impôt concernera les bailleurs professionnels (SCPI, foncières, etc.), mais aussi les particuliers. **Nous rappelons qu'il est dans les intérêts de bailleurs de conserver un maillage commercial dense**, au risque de s'exposer à une vacance commerciale irrévocable. Moissac a déjà un taux de vacance important, mais compte cependant un appareil commercial bien doté pour une ville de 13 000 habitants. Le maire de Moissac va lancer un appel après des propriétaires dans ce sens, et n'hésitez pas à leur en faire part directement.

UNE COMMUNICATION SOLIDAIRE

La ville de Moissac va déployer dans les prochains jours une campagne de communication visant à inciter les Moissagais à soutenir leurs commerçants en reportant au maximum leurs achats de produits non-essentiels après la période de confinement.

L'ÉQUILIBRE ENTRE ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUES ET CENTRE-VILLE

Le Maire de Moissac Romain Lopez a été auditionné à la Commission Nationale d'Aménagement Commercial à Paris le 29 octobre dernier concernant le déplacement et l'agrandissement du magasin LIDL à Castelsarrasin. Cette dernière a émis un avis défavorable à ce déplacement, retoquant de fait la décision de la commission départementale d'aménagement commercial du 6 juillet 2020, préservant ainsi l'appareil commercial des centres-villes de Moissac (qui avait été exclu de la zone de chalandise lors de la CDAC) et Castelsarrasin dans ce contexte difficile. Cette décision est cohérente avec celle rendue en novembre dernier contre l'extension du magasin Leclerc Culture sur cette même ZAE, et qui avait fait également l'objet d'un recours où la collectivité moissagaise s'était fait entendre.

RÉUNION COMMERÇANTS DU 23 SEPTEMBRE



Monsieur le Maire de Moissac a animé cette réunion qui a rassemblé plus de 85 commerçants au Hall de Paris, en présence Madame DELCHER, adjointe au tourisme, commerce et développement économique, Madame LAFFINEUR, conseillère municipale au marché de Plein Vent, Monsieur GENRIES, conseiller au numérique et Monsieur BRIOIS, président de la Communauté de Communes Terres des Confluences.



Les points suivants ont été annoncés :

1 - La stratégie de stationnement

La crise sanitaire a permis de générer de nouvelles statistiques qui sont été réalisées sur la PLACE DES RECOLLETS (lundi au vendredi) :

Sur MARS – JUIN 2019 : taux d'occup. 92% en zone bleue et 43 % payant

JUILLET-AOÛT 2020 (gratuit totale) = 89% zone bleue et 75% « payant »



Aussi il est décidé que sur une période TEST d'un an, dès Janvier 2021 la commune appliquera la **gratuite totale sur la Place des Recollets** pour 280 places (c'est-à-dire équivalent au magasin Intermarché à Moissac et un peu inférieur à l'enseigne Leclerc). Le risque de voiture ventouse sera limité du fait du marché le samedi et dimanche. 85 places payantes (sauf samedi et dimanche matins) seront déployées sur 2 zones à vocation touristique, en contre bas de la passerelle coté Hôtellerie Sainte Foix et sur le parking de l'office de tourisme.



2 - Synthèse des aides à l'embauche

Difficile pour les entrepreneurs de se projeter en ce moment, mais des aides historiques par catégorie ont été prévues dans le plan de relance gouvernemental :

➔ **Pour tout jeune (<25 ans) recruté entre août 2020 et janvier 2021** : une aide de 4 000 € (en termes de compensation de charges) sur l'ensemble des contrats de travail de plus de 3 mois des jeunes

➔ **Pour l'apprentissage et les contrats de professionnalisation** : une prime de 5 000 € ou 8 000 € par contrat préparant à un diplôme ou un titre de niveau master ou inférieur, signé entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021

→ **Pour des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi :** le contrat unique d'insertion le CUI - CIE

- pour les *employeurs du secteur marchand* (CUI - , aide régionale à l'insertion professionnelle dans la limite de 47 % du Smic horaire brut versée pendant 24 mois maximum. Ce délai est porté à 36 mois pour tout contrat conclu ou renouvelé avant le 10 janvier 2021.

- *au secteur non marchand* le CUI - CAE aide régionale à l'insertion professionnelle pouvant atteindre 95 % du Smic horaire brut pendant 24 mois maximum, 36 mois pour tout contrat conclu ou renouvelé avant le 10 janvier 2021 avec exonération sur les cotisations au titre des assurances sociales et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et des participations au titre de l'effort de construction.

→ **Pour les personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) :**

aide maximale de 4 000 euros pour un temps plein, attribuée aux entreprises et associations (secteur marchand ou pas) du privé, qui embauchent entre le 1^{er} septembre 2020 et le 28 février 2021, en CDI ou CDD d'au moins trois mois et rémunéré jusqu'à deux fois le SMIC

→ **Pour les habitants du Centre-ville de Moissac ou du Sarlac (Emplois Francs) jusqu'au 31 décembre 2021 :**

l'aide boostée s'élève à 17 000 € sur trois ans en CDI (7 000 la 1^{re} année - au lieu de 5 000 € puis 5 000 € les années suivantes) et 8 000 euros pour un CDD d'au moins six mois (5 500 € la 1^{re} année puis 2 500 € l'année suivante) pour toute entreprise quelle que soit son adresse. L'adresse d'éligibilité du futur salarié est vérifiable sur : <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/82112>

3 - **Une application sur Smartphone** est en cours de développement avec le concours de jeunes moissagais de l'Ecole Régionale du Numérique, recensant des informations pratiques, dont les commerces et services ouverts le lundi sur la ville.

BREVES

→ **Les travaux du magasin Intermarché sur la Place des Recollets :** 600 m² (avec réserves) seront complètement rénovés pour devenir Intermarché Express, avec un commencement fin 2020/début 2021 pour une durée de 2 mois minima, l'objectif étant de ne pas fermer le point de vente et rénover par zone.

LA TOMBOLA
du 17 au 21 juin 2020

→ Les commerçants qui ont participé à la **Tombola de soutien pendant la Fête des Pères** et qui n'ont pas été remboursés sont invités à contacter Mme Clarmont de l'association l'Union sucrée : valerie.clarmont@wanadoo.fr

→ **Inscription reportage :** vous voulez être l'objet d'un reportage photo/vidéo diffusé sur les médias communaux (gratuit pour vous) : inscrivez-vous auprès de Bruno LERVOIRE - b.lervoire@moissac.fr en précisant la période.

→ **Appel à candidatures :** la mairie souhaite lancer un **marché de plein vent au Sarlac** (avenue du Sarlac qui bénéficie de flux de commerces existants et de services publics) le mercredi matin. Contactez a.delcher@moissac.fr avant le 15 décembre 2020.

→ **Partenariat avec la MFR :** au printemps des élèves d'une classe du lycée à vocation commerciale passeront dans les commerces pour un projet éducatif, merci de leur faire bon accueil...



LE PROGRAMME DES FESTIVITÉS DE NOËL 2020

très soumis aux aléas des contraintes sanitaires, il sera annoncé sur les réseaux mi- novembre. Néanmoins l'essentiel des animations se déroulera du 18 au 24 décembre avec :

- * petit train gratuit entre le centre-ville et le Sarlac
- * spectacle pyrotechnique le samedi 19 décembre suivi d'**une nocturne des commerces** à laquelle vous pouvez vous inscrire auprès de a.cance@moissac.fr ;
- * village de Noël
- * déambulations costumées dans les rues de Moissac
- * jeu de vitrines chez 15 commerçants participants
- * photos avec le Père Noël et barbe à papa via l'association de commerçants Plein Vent...

Le nouvel espace de co-working à Moissac (dit tiers-lieu)

Avec quelques mois de retard, il ouvre ses portes à Moissac, 12 bd Lakanal (accessible depuis la même cour que le centre des impôts) à destination des travailleurs indépendants et des télétravailleurs. Il comprend :

- 1 accueil ;
- 5 bureaux privatifs (1 ou 2 personnes) ;

1 grand open-space d'environ 30m², pour travailler, mais aussi partager entre co-workers ;

1 espace convivialité ;

1 salle de réunion de 22m² ;

1 espace réunion.

Tarif : à partir de 10€ la demi-journée (pass possible).

Infos sur <https://www.terresdesconfluences.fr/entreprendre/tiers-lieu-de-travail>

OFFRE DE FORMATION financée par la ville de Moissac à destination des commerçants



Lancée en 2016, la boutique Facebook permet de proposer vos produits directement à partir de votre Page Facebook. Dans l'hexagone, seul le paiement sur un autre site web et le paiement via Message sont disponibles. La boutique Facebook concerne uniquement les biens physiques pas la vente de services. Vendre par l'intermédiaire de l'onglet « boutique » sur Facebook est entièrement gratuit. Si vous avez une Page professionnelle Facebook, vous pouvez y ajouter une boutique et l'utiliser pour y répertorier les produits que vous vendez et entrer en contact avec plus de clients sur Facebook et ainsi plus les fidéliser.

Parce que la crise sanitaire a bien démontré la nécessaire complémentarité entre commerce physique et e-commerce, la CCI vous propose une formation à Moissac dans les locaux de MAJ (rue de la solidarité) Animer et optimiser sa page facebook et mettre en place une boutique Facebook le **lundi 8 février de 9h à 11h30**. Une découverte du Fab Lab aura lieu dans la foulée. Il reste quelques places : a.cance@moissac.fr – Les dates et lieux sont susceptibles d'être modifiés.

Vous êtes fermés du fait de la crise ? si vous voulez anticiper cette formation, nous vous invitons à :

1 - aller sur [#SoutenonsNosTPEPME](#)

Facebook lance [#SoutenonsNosTPEPME](#), une initiative pour accélérer la transformation numérique des TPE-PME françaises, en partenariat avec de nombreux experts indépendants : 100 formations gratuites aux outils numériques. D'une durée de 30mn environ, ces formations permettent de maîtriser une palette d'outils numériques pour développer facilement sa présence en ligne. Un support et des réponses d'experts en direct. En partenariat avec Majordome Digital, Numate, Shopify et Prestasho ;

2 - contacter a.cance@moissac.fr qui vous fera par-

venir un tutorial de 10 pages pour vous accompagner de manière autonome dans cette démarche.

Rappelons également la plateforme mise en place par le gouvernement qui SYNTHÉTISE toute l'offre de places de marché en ligne : www.economie.gouv.fr/coronavirus-e-commerce-offres-preferentielles-commerçants

CA BOUGE A MOISSAC

Les nouveaux venus

➔ Cabinet d'étiopathie : Anne Laure Rulle 6 avenue Victor Hugo - 07 69 95 94 21

➔ Cabinet d'imagerie médicale échographique – Dr Hassissène 7 rue du Marché 05 32 66 98 66

➔ Studio Graphique – 9 rue du Marché

➔ Carole Serres - Atelier Création et fabrication de bijoux en marqueterie de cuir sur argent - 11 rue Jean Moura

➔ Pasta 82 – restauration rapide – 7 rue de Flandre-Dunkerque 06 46 21 17 67

➔ Touche d'art/Shopping et vente au détail (cadeau de naissance fait main) – 22 rue Malaveille

➔ Café royal – 17 boulevard Camille Delthil



REDYNAMISATION DU MARCHÉ DE PLEIN VENT

Comme dans d'autres collectivités, un sondage auprès de la population va être lancé sur les réseaux sociaux, via le Moissac Mag mi-décembre et sur le marché lui-même pour mieux cerner les attentes des consommateurs.

Lettre municipale d'information

Responsable publication : R. Lopez

Pôle d'Attractivité de Moissac : a.cance@moissac.fr - 3 place Roger Delthil - 82 200 Moissac - 05 63 04 63 63

Contacts associations professionnelles :

Association de commerçants : asso.pleinvent@orange.fr

Vitrines de Moissac (page facebook) : L. Dalías

Association des Producteurs du bassin moissagais : JE. Rigal - jmanurigal@gmail.com

Association des Producteurs du Tarn et Garonne : isabelle.schofer@hotmail.fr

Association Petit Bois (marché Plein vent) : Mr Stocco - 06 12 10 11 90

Syndicat du Chasselas : animation.chasselas@wanadoo.fr
Label Site Remarquable du Goût de Moissac : vfontanel@yahoo.fr

Réseau Dirigeants PME : G. Bouscaud - gb@sogexfo.com
Artisanat d'art : 2mac82200@gmail.com